



Procès verbal du conseil d'école du mardi 19 octobre 2021

Commune :
Villiers Sur Morin

**Ecole élémentaire
Patrick Thémereau**
Rue du touarte
77580 Villiers sur Morin

01.64.63.79.69
ce.0770271b@ac-creteil.fr

Présents :

- ▶ Les enseignants : M Bordet; Mme Cazaban ;
Mme Fontaine M. Guillou; Mme Vincent
- ▶ Les parents élus : Mme Saves, Mme Carl-Veret, Mme Riolte,
Mme Blanc
- ▶ La mairie : Mme Audoux (Maire), Mme Seita (affaires scolaires)

La séance débute à 18h04 ; la secrétaire de séance est Mme Seita.

1) Présentation des membres du conseil d'école, de son fonctionnement

Le conseil d'école est composé des enseignants, des parents élus, du maire et/ou de son représentant, du délégué départemental de l'éducation nationale, de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Le directeur félicite les parents d'élèves élus et les remercie pour leur implication.

Il est fait un rappel du règlement du conseil d'école.

Rappel du rôle du conseil d'école :

- ▶ Vote le règlement intérieur de l'école;
- ▶ adopte le projet d'école ;
- ▶ Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
- ▶ Donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Il ne traite pas de cas particuliers d'élèves, de parents ou d'enseignants.

2) Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école est établi à partir du règlement type départemental des écoles dont la version intégrale est disponible sur le site internet de l'école ou auprès du directeur. Nous proposons aux familles la signature d'une version plus courte reprenant les idées essentielles sans intégrer les articles du code de l'éducation.

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité. Il est remis aux parents chaque année et doit être signé via le cahier de correspondance. Il est disponible sur le site internet de l'école.

Il est rappelé que tout comme le téléphone les objets connectés (comme les montres) ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école.

3) Protocole sanitaire

Depuis ce lundi 18 octobre nous sommes passés au niveau 1

niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves
la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est plus obligatoire.

M. Bordet rappelle que les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- 🕒 surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- 🕒 en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- 🕒 ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
- 🕒 informer le directeur d'école ou le chef d'établissement s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;
- 🕒 avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Si un enfant est positif, un isolement de 10 jours est requis.

Il y a fermeture de la classe dès le premier cas de COVID pour 7 jours à compter du dernier contact de l'élève.

A l'issue de ces 7 jours, les parents d'élèves devront attester de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci.

4) Sécurité à l'école

M. Bordet rappelle que l'établissement est placé sous le plan Vigipirate « urgence attentat ». Celui-ci entraîne

- une présence du policier municipal et de l'ASVP devant l'école de manière plus régulière
- Un affichage de l'infographie Vigipirate Urgence Attentat à l'entrée de tous les établissements scolaires ;
- contrôle des sacs à l'entrée (systématique ou aléatoire) de toute personne pénétrant dans l'enceinte de l'établissement (élèves comme adultes) ;
- contrôle et relevé d'identité des personnes extérieures de façon systématique ;
- contrôle renforcé des accès (vigilance accrue) ;

- signaler aux forces de l'ordre tout individu, véhicule ou objet suspect aux abords immédiats et à l'intérieur du site ;

- éviter tout attroupement d'élèves ou d'adultes devant les établissements scolaires ;

Il est rappelé que les parents n'ont pas le droit de s'arrêter devant l'école pour une dépose minute.

Le PPMS (plan de Prévention de Mise en Sureté) a été mis à jour à la rentrée par le directeur et répond à ce plan vigipirate.

Cette année, les consignes de l'Inspection Académique sont de réaliser 2 exercices évacuation-incendie et 1 exercice attentat-intrusion.

Le premier exercice évacuation incendie a eu lieu le mardi 12 octobre. L'exercice s'est déroulé correctement.

La porte de secours du préfabriqué (classe de M. Guillou) est toujours difficile à ouvrir.

L'exercice de confinement attentat-intrusion est prévu le mardi 16 novembre. Les familles seront informées au préalable, les référents scolaires de la gendarmerie de Crécy la Chapelle seront présents.

Pour rappel, la classe de Mme Cahite est rattachée au PPMS de l'école maternelle de part sa situation géographique. L'exercice incendie s'est déroulé correctement.

5) Coopérative scolaire

La coopérative scolaire affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) permet aux élèves de l'école publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles.

Quelle que soit la contribution des familles, leur enfant sera compté comme membre actif de la coopérative. L'école et l'ensemble des élèves sont assurés par le biais de l'OCCE à la MAE-MAIF.

Les comptes ont été vérifiés l'an dernier par Mme Lehon et Mme Fontaine.

L'organisme ATR, organisateur de classe découvertes nous a remboursé après 18 mois conformément à l'ordonnance 2020-315 du 25 mars 2020, à la date du 19/10/2021 la somme de 3 572 €.

Les dons des parents pour la coopérative scolaire s'élèvent cette année à 1 625 €. L'équipe enseignante remercie les parents pour leurs dons.

Les comptes de la coopérative s'élèvent à ce jour à 6 573,40 €.

6) Effectifs de l'école et prévisions

L'école compte à ce jour 131 élèves pour 5 classes 28 CP ; 20 CE1 ; 32 CE2 ; 35 CM1 ; 16 CM2
Soit une moyenne de 26,2 élèves par classe.

Il y a 22 GS à la maternelle soit une prévision de 137 élèves pour la prochaine rentrée et 27,4 élèves par classe.

7) Projets pour l'année scolaire

Les classes de CP et CE1 se sont rendues à la Ferme de Lumigny pour notamment une cueillette de pommes avec un atelier jus de pomme ; suivi d'ateliers cuisine avec tarte aux pommes et compote de pommes.

L'école dispose cette année de 4 créneaux piscine, les classes de CP, CP-CE1, CE2 et CM1-CM2 doivent se rendre à la piscine de la Ferté sous Jouarre. Il s'agira de huit séances sur deux semaines, 1 séance de 45 minutes dans l'eau par jour.

En novembre pour les CP et les CE1 et en mai pour les CE2, CM1 et CM2.

Il s'agit d'une organisation prévue par l'inspection et l'agglomération.

Mme Audoux explique qu'elle a découvert cette situation à la rentrée par le directeur, les bus sont financés par l'agglomération et les planning décidés par l'inspection sans concertation.

M. Bordet précise que l'inspection académique a organisé les séances avec l'agglomération. Les écoles ont également été informées lors de la rentrée scolaire.

Les classes de Mmes Fontaine, Cahite et Vincent ont créé des journaux de classes, accessibles depuis le site de l'école, avec autorisation des familles et mot de passes. Ces journaux permettent de présenter la vie de classe, accompagnés de photos.

Dans le cadre de notre projet d'école, nous avons participé à l'action « nettoyons la nature » afin de sensibiliser les élèves à prendre soin de leur environnement.

Un apiculteur est intervenu dans les classes de CP et CE1 afin de présenter son travail, le rôle des abeilles. Une communication est prévue tout au long de l'année et une ruche sera installée au nom de l'école à Bussy. L'apiculteur reviendra au printemps afin de donner des nouvelles des abeilles.

Le SMITOM doit intervenir dans les classes de CE2, CM1, CM2 pour travailler sur le développement durable.

Les classes vont bénéficier d'une intervention « éducation à la nature » sur la faune et la flore locale.

Les élèves de CE2 passeront le permis piéton avec la policière municipale et les élèves de CM2 les permis vélo avec la policière municipale et le permis Internet avec la gendarmerie.

M. Robillot, professeur de musique interviendra en musique à partir du mois de janvier pour faire une chorale avec les élèves et préparer le spectacle de fin d'année.

Mme Coste, professeure de danse, interviendra pour 8 séances par classe.

Les élèves devraient se rendre au « festival l'enfant et le 7ème art », festival de cinéma à destination des scolaires qui propose une sélection de films d'animation, de fiction et documentaires classés Art et Essai. Nous attendons la programmation.

Les classes ce CE2-CM1 et CM1-CM2 se rendront en fin d'année à France Miniature à Elancourt afin d'étudier et d'observer les différents bâtiments et monuments de France.

La classe de CE2 se rendra à Châteaubleau sur un site archéologique avec une intervention en amont en classe.

La mairie finance les bus des sorties scolaires.
Les sorties scolaires des autres classes sont encore à l'étude.

Un vide grenier de l'école est prévu dans l'année en fonction des conditions sanitaires.

Comme chaque année, une journée sportive est prévue en fin d'année : cross + jeux collectifs avec mélange des âges (selon protocole sanitaire en vigueur à cette époque).

8) Demandes à la mairie : travaux, subventions...

L'école dispose d'un accès PMR depuis la rentrée, ce qui est un élément important pour l'inclusion des élèves si un élève à mobilité réduite venait à se présenter un jour.

Les 3 TNI (Tableaux Numériques Interactifs) ont été commandés et devraient être livrés dans les semaines qui viennent avec de nouveaux ordinateurs.

Les câbles alimentant les ordinateurs de la classe de M. Guillou doivent être remis dans des goulottes de protection pour plus de sécurité.

Dans la classe de Mme Vincent, il y a toujours un problème de sons sur le TBI et l'écran saute lorsque l'on allume la classe. La porte de secours est compliquée à ouvrir et à fermer.

Les derniers rideaux vont être installés, deux dans la salle des maitres et un dans la réserve de Mme Fontaine.

Trois volets de la classe de M. Bordet ne fonctionnent plus. Les moteurs ont été commandés par la mairie et seront installés dès que possible.

Des bacs à fleurs vont être remis sur la façade de l'école, ils seront entretenus, sur le temps scolaire par la classe de Mme Vincent et hors temps scolaire par les services techniques.

9) Questions des parents d'élèves

Pourquoi les tarifs de cantine et garderie ne sont pas basées sur les revenus ?

Mme Audoux : Une étude a été effectuée il y a plus de deux ans et étant donné les revenus, beaucoup de familles seraient désavantagées cela reviendrait à 6,50 € le repas pour ces familles et pour une minorité de familles qui eux en effet, régleraient une somme inférieure au prix du repas actuel.

Une grande majorité des parents seraient amenés à avoir un tarif beaucoup plus élevé, étant donné la moyenne fiscale connue par nos services.

Un marché va être refait bientôt et la mairie étudiera les différents prestataires.

Organisation pour un PAI : La mairie fournit le repas

Lorsqu'un parent décide de ne pas mettre son enfant à la garderie alors qu'il est inscrit, pourquoi ce n'est pas possible de ne pas facturer ?

Madame Audoux explique que les parents ont signé un règlement intérieur et que pour des questions d'organisation, de sécurité et de responsabilité, aucune annulation n'est prise en compte. Cela pourrait être réfléchi pour les années futures.

Pourquoi pas de voyages scolaires cette année alors que beaucoup d'autres écoles les ont repris ?

Réponse de M. Bordet :

Les conditions sanitaires ne nous semblent aucunement propice à l'organisation de voyages scolaires, chaque école prenant ses responsabilités.

Les voyages scolaires ne sont pas non plus une obligation.

Il s'agit d'enseignants volontaires qui donnent de leur temps personnel et bénévolement.

De nombreuses classes découvertes ont été organisées ces 15 dernières années, les procédures de l'Education Nationale sont de plus en plus lourdes et les responsabilités également.

Que prévoyez vous pour les sorties scolaires ? Déjà répondu précédemment au point 7

La séance est levée à 19h31.

Le prochain conseil d'école aura lieu le **mardi 15 février à 18h.**